

RELEVÉ DE DÉCISIONS

**MONTFORT-SUR-
ARGENS**

29/06/17

Personnes présentes :

OJ ➡ Réunion de concertation publique n°1 sur la révision du PLU de MONTFORT SUR ARGENS

- Monsieur le Maire de Montfort-sur-Argens
- BEGEAT : Mme CAM et Mme VILLEFRANCHE

- Public : 41 personnes

Révision du Plan Local d'Urbanisme de MONTFORT-SUR-ARGENS

Etat des lieux – diagnostic

Réunion publique n°1

- 18h10 Introduction de Monsieur le Maire
- 18h15 : le cabinet BEGEAT présente un diaporama de 60 diapositives (durée 45 minutes). Ce document passe en revue : la situation administrative de Montfort-sur-Argens, l'état initial de l'environnement, l'état des lieux socio-économique de la commune, sa démographie, l'économie, l'agriculture, le parc de logements, les équipements, et l'enveloppe urbaine qui sera étudiée dans le cadre de la révision du PLU.
- 18h50 : A la fin de la présentation, un débat s'instaure entre le public et la commune de Montfort-sur-Argens assistée du bureau d'études.
- Fin de la réunion : 19h30.

Commentaire n°1 relatif aux cheminements piétons et cycles :

Réponse : Monsieur le Maire note qu'il serait intéressant de les identifier et rappelle que, dans le cadre de la concertation publique, une « table ronde » sur ce thème sera organisée à l'automne pour cartographier les cheminements existants et ceux souhaités par la population.

Commentaire n°2 relatif à la recentralisation difficile de l'urbanisation (vieux village, prescriptions imposées par l'ABF, château) :

Réponse : Monsieur le maire souligne que c'est effectivement tout l'enjeu du renouvellement urbain et que des adaptations sont à trouver pour attirer des habitants dans le centre de Montfort-sur-Argens : attractivité, vitalité commerciale, qualité des espaces publics, logements spacieux et adaptés, performance énergétique... La municipalité travaille avec les services de l'Etat, dont l'ABF et le paysagiste conseil de l'Etat, pour mener à bien les projets du village.

Commentaire n°3 relatif aux règles imposant la réalisation de stationnements :

Réponse : Le PLU impose, selon les zones, des règles en faveur de la production de stationnements. Toutefois des dispositifs peuvent être mis en place sur des espaces publics. La taxe d'aménagement majorée est aussi une solution.

Commentaire n°4 relatif à la compatibilité de la ressource en eau et de la croissance démographique :

Réponse : La Commune travaille sur l'amélioration de son réseau d'eau (limitation des pertes) ainsi que sur la diversification de sa ressource (éventuellement avec le Canal de Provence).

Commentaire n°5 relatif à l'apparente sous exploitation de la STEP :

Réponse : La capacité est suffisante et ne nécessite pas d'extension de réseaux. Monsieur le Maire signale que la capacité de la STEP permet une augmentation de la charge en fonction de la croissance démographique.

Conclusions :

Le public a dans l'ensemble apprécié la pédagogie du document présenté et les explications obtenues.

Deux autres réunions publiques sont prévues, lesquelles développeront en détail le projet de PLU.

Ce document sera consultable en mairie à compter du début du mois de juillet, ainsi que sur le site internet.